



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 20 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le 20 mars à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, Jacques BENARD, Joël SIELLER, Marc HERVE, André LEFEUVRE et Joseph BOIVENT

Madame Sandrine ROL

Pouvoir : pouvoir de M. MANGELINCK à M. NADESAN

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Jean-Luc BOURGEOUX, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Luc MANGELINCK, Madame Valérie FAUCHEUX

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON Payeur Départemental, Mesdames AQUILINA (CEBR) et PIRON (SMPBC), Madame TESSIER et M. TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 11

Date de la convocation : le 9 mars 2018

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/03/08 Adoption du Programme d'opérations 2018

Comité Syndical du 20 mars 2018

N°18/03/08 Adoption du Programme d'opérations 2018

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le programme d'opérations 2018 et le report 2017 doivent être inscrits au Budget Primitif.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) **ADOPTER** le programme d'opérations 2018 et le report 2017 d'un montant global de 6 810 227.79 € ; cette somme étant prévue au budget.

2°) **PRECISER** que les montants d'aide pour les bassins versants suivants : Haute Rance, Chèze Canut et Le Meu, seront inscrits lors de programme complémentaire en fonction des soldes des années antérieures.

Le détail par SMP est le suivant

Collectivité	Report 2017	Programme 2018	TOTAL
SMP Bassin du Couesnon	167 126,00	727 700,00	894 826,00
Collectivité Eau du bassin Rennais	643 351,79	2 431 300,00	3 074 651,79
Eau du Pays de St Malo	188 750,00	687 900,00	876 650,00
SMP Ouest 35	113 100,00	212 800,00	325 900,00
SMP Ille et Rance	6 500,00	62 900,00	69 400,00
SMP la Valière	192 800,00	1 076 000,00	1 268 800,00
IAV	0	300 000,00	300 000,00
<u>TOTAL</u>	1 311 627,79	5 498 600,00	6 810 227,79

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 20 mars 2018

Le Président,

Auguste FAUVEL

